

CDCA 31 – Groupe de Travail Protection juridique des majeurs

1. Nom, prénom et titre du pilote du groupe

Pas de pilote désigné

2. Les raisons qui ont conduit à la création de ce groupe de travail

La protection juridique des majeurs n'est pas une compétence du Département. Cependant elle est au carrefour de l'accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées les plus vulnérables.

L'assemblée plénière a décidé de créer un groupe de travail dédié afin de cerner les aspects de cette question qui est au carrefour de l'approche médico-sociale, sociologique et même philosophique dans certains de ses aspects.

Ce groupe de travail du CDCA est l'un des plus récents, il a été constitué à l'automne 2025.

3. Les actions passées et/ou en cours du groupe de travail

Dans un premier temps, le GT Protection Juridique des Majeurs a commencé à travailler :

- sur la compréhension des différentes modalités de protection
- sur la répartition des compétences des parties prenantes (personnes concernées, juges, DREETS et DDETS, associations gestionnaires de services, mandataires individuels, familles, aidants)
- sur les aspects liés à la conformité législative française avec la convention relative aux droits des personnes handicapées, et les aspects liés à la citoyenneté

4. Les perspectives de travail du groupe

Le GT prévoit de revenir vers l'assemblée plénière du CDCA pour lui présenter ses travaux de démarrage et recueillir ses souhaits d'approfondissement.

5. Les liens hypertextes vers des sites officiels pour davantage d'informations actualisées sur la thématique travaillée

<https://solidarites.gouv.fr/la-protection-juridique-des-majeurs>

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N155>

<https://www.justice.fr/themes/mesures-protection-majeurs>

https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/migrations/portail/art_pix/rapport_pjm_dacs_rapp.pdf